



Direction Faubourg de Beauvais d'Amiens, postes « moins de 3 ans », Effectifs surchargés...

Non aux mutations imposées ! Ouverture des postes nécessaires !

Dans son projet de carte scolaire pour la rentrée 2017, l'Inspecteur d'Académie prévoit :

- le profilage du poste du directeur de l'Ecole Faubourg de Beauvais d'Amiens qui aurait pour conséquence d'évincer le directeur affecté à titre définitif sur le poste. Le dispositif CHAM ne justifie pas la brutalité d'une telle mesure.

- la transformation de postes d'adjoints maternelle en poste « moins de trois ans » eux aussi profilés. Conséquence, des mesures de carte scolaire sans aucune garantie que les enseignants concernés puissent retrouver le nouveau poste dans l'école, des organisations de classes, bouleversées, des dynamiques d'équipes cassées ...

De fermetures de classes inadmissibles. De nombreuses écoles avec des effectifs chargés sans qu'une ouverture ne soit prévue. La fermeture des postes des antennes Canopé Abbeville et Péronne ...

Les premiers échanges entre l'Inspecteur d'Académie et les représentants du personnel au CTSD du 2 février n'ont permis aucune inflexion de l'administration sur les propositions.

Nous ne pouvons pas laisser faire !

➤ Nous ne pouvons pas accepter qu'un directeur soit expulsé de son poste sans aucune raison. Si des difficultés existent, elles proviennent du conservatoire qui ne respecte pas les engagements contenus dans la convention qui le lie à l'école.

➤ Nous ne pouvons pas accepter que des enseignants soient chassés de leur école alors qu'aucune classe n'y est supprimée. (Ex : postes « moins de 3 ans »)

➤ L'inclusion scolaire des élèves handicapés et d'ULIS doit être compensée par une baisse des effectifs des élèves dans les classes et l'ouverture des postes nécessaires (classes et postes spécialisés).

Pour faire valoir l'ensemble de ces revendications, les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'Action, SUD Education appellent tous les enseignants au :

RASSEMBLEMENT

mardi 28 février après la classe

au moment du CDEN qui se réunit à partir de 15 h 00

Salle Jean MOULIN – Rue Lardières à Amiens (près de la rue de la République)

**et d'envisager la grève en déclarant son intention de se mettre en grève*
le jeudi 2 mars, si les choses restent en l'état au CDEN.**

**Pour pouvoir participer à la grève jeudi 2 mars, il faut envoyer le courrier d'intention à l'IEN au plus tard le mardi 28 février avant le début des cours.*

Suivant les annonces qui seront faites au CDEN du 28 février, les manifestants et les syndicats présents au rassemblement pourront décider collectivement s'ils décident effectivement la grève ou pas. En prévision, un préavis sera déposé.